

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 03/02/2026	L'an deux mil vingt six Le 09 février à 20h
DATE D'AFFICHAGE 10/02/2026	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	Étaient présents : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Le Rétif, Monsimier, Péru, Stoffel, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES	Absents excusés : Mme Perrier a donné pouvoir à Mme Brioul M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif M. Grelier a donné pouvoir à Mme Letourneur Mme Quesnel, M. Pignorel, M. Simon
EN EXERCICE : 27	Secrétaire de séance : M. Péru
PRÉSENTS : 21	
VOTANTS : 24	

OBJET : Débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2026

Rapporteur : M. Francis DEAU, Adjoint à l'urbanisme et aux finances.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et D 2312-3 relatifs au débat d'orientations budgétaires ;

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;

VU le rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2026 retraçant les informations nécessaires au débat, transmis à chaque membre du conseil municipal en amont de la présente séance ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget ;

CONSIDÉRANT que ce rapport présente le contexte macro-économique (prévision de croissance de +1,3 % et inflation à +1,5 %), la situation financière de la commune avec une dette par habitant s'élevant à 382 €, ainsi que les orientations pour l'année à venir ;

CONSIDÉRANT les priorités d'investissement pour 2026, notamment la phase opérationnelle de la production d'énergie photovoltaïque sur l'école Victor Hugo et la décarbonation du patrimoine bâti ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de maintenir les taux d'imposition locaux pour l'année 2026 ;

ENTENDU l'exposé de M. Deau, Maire-adjoint délégué aux finances ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À LA MAJORITÉ (18 pour, 6 abstentions) :

1. **DE PRENDRE ACTE** que le débat d'orientations budgétaires 2026 a eu lieu sur la base du rapport ci-annexé.
2. **DE VOTER** le rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2026 de la Commune.
3. **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



La Maire,

Nathalie DONATIN